



1. Absence pour maladie

Nous n'acceptons plus certificats médicaux en tant que preuve d'une maladie.

Si vous êtes capable d'aller chez le médecin, c'est que vous êtes capable d'aller au boulot.





2. Chirurgie

Les opérations sont désormais interdites.

Aussi longtemps que vous serez employé ici, vous aurez besoin de tous vos organes.

Nous avons signé un contrat lorsque vous étiez intact et une ablation quelconque constituera un manquement grave à votre contrat.







3. Vacances

Chaque employé aura droit à 104 jours de vacances par an. Ces vacances seront appelées samedi et dimanche.







4. Utilisation des toilettes.

Trop d'heures sont passées aux toilettes.

A l'avenir, nous observerons la procédure suivante:

Chaque employé dont le nom de famille commence par A ira dans la tranche horaire 8h00-8h20.

Chaque employé dont le nom de famille commence par B ira dans la tranche horaire 8h20-8h40, et ainsi de suite.





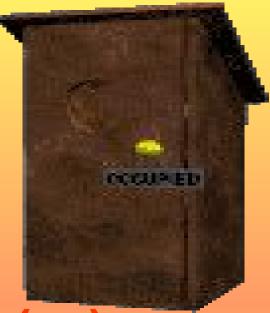
4. Utilisation des toilettes. (b

Si vous ne pouvez pas y aller lors du créneau horaire qui vous est imparti, il sera nécessaire d'attendre le lendemain jusqu'à ce que votre tour arrive de nouveau.

Dans les cas d'urgence extrême, les employés peuvent permuter leur tour avec un collègue.







4. Utilisation des toilettes. (c)

En outre, il y a maintenant un délai de 3 minutes strict à observer dans les toilettes.

A la fin de ces 3 minutes, une alarme retentira, le papier toilette se rétractera et la porte s'ouvrira.





5. Pause déjeuner

Les personnes de corpulence maigre disposent d'une heure pour la pose déjeuner, car elles doivent manger d'avantage afin de sembler en bonne santé. Celles de corpulence moyenne disposent de 30 minutes afin de maintenir leur allure.

Les personnes de corpulence forte disposent de 5 minutes: le temps nécessaire pour boire un Slimfast et prendre une pilule de régime.





6. Habillement

Vous êtes fortement convié à venir travailler avec un habillement correspondant à votre salaire.

Si nous vous voyons habillé avec fantaisie, cela signifiera que vous êtes à l'aise et que vous n'avez donc pas besoin d'une augmentation de salaire.





7. Absence en cas de decès.

Il n'y a aucune excuse pour ne pas être présent au travail. Dans le cas de votre propre décès, ceci sera accepté comme excuse.

Cependant nous avons besoin de recevoir votre préavis au moins deux semaines avant, car il est de notre devoir de vous trouver un remplaçant.



D'autres sur:

Diaporamas-a-la-con.com

Le site des meilleurs diaporamas humoristiques

[Attention le passage du pointeur de souris dans ce cadre déclenche un lien vers le site]

